

— La société a mis à jour les perspectives de récupération future de ses impôts différés actifs (cf. § 2.5, § 5.8 et § 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés) et maintenu à 1 222 K€ le montant des créances d'impôt différé. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à la revue des hypothèses justifiant le montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2004. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 7 juin 2005.

Les commissaires aux comptes :

Ballot Mullenbach & Associés :
JEAN-LUC LOIR ;

Grant Thornton,
Membre français de Grant
Thornton International :
JEAN-PIERRE CORDIER.

92491

SATAS

Société anonyme au capital de 4 600 500 €.
Siège social : 107, avenue Henri-Barbusse, 92111 Clichy Cedex.
348 878 232 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005, approuvés par le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005, ont été publiés dans le journal « La Loi » du 24 juin 2005.

92392

SCANIA FINANCE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 743 375 €.
Siège social : 2, boulevard de l'Industrie, Z.I. d'Ecouflant, 49000 Angers.
350 890 661 R.C.S. Angers.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005, ont été publiés dans le *Courrier de l'Ouest* du 24 juin 2005.

92367

SCRIBE-BAIL

Société anonyme au capital de 8 000 €.
Siège social : 11, rue Scribe, 75009 Paris.
409 578 473 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 23 juin 2005.

92389

SIMAFEX

(Capital détenu à 100 % par Groupe Guerbet.)

Société par actions simplifiée au capital de 1 280 000 €.
Siège social : 16, avenue des Fours à Chaux, 17230 Marans.
342 412 434 R.C.S. La Rochelle.
Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2005, ont été publiés au « Journal spécial des sociétés » du 23 juin 2005.

92327

SLIBAIL ENERGIE

Société anonyme au capital de 6 097 961 €.
Siège social : 1-3, rue du Passeur de Boulogne, 92861 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.
315 782 532 R.C.S. Nanterre.

Erratum à l'annonce parue au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 17 juin 2005, page 18042, il fallait lire dans l'entête, « Capital détenu à 100 % par Ucbail », au lieu de « Capital détenu à 100 % par Crédit lyonnais » comme indiqué par erreur.

92363

SOFARIS REGIONS

Société anonyme au capital de 4 800 000 €.
Siège social : 27-31, avenue du Général-Leclerc, 94170 Maisons-Alfort.
319 997 466 R.C.S. Créteil.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 23 juin 2005.

92384

SOFINEDIS

Société anonyme au capital de 6 007 491,40 €.
Siège social : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.
304 515 380 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2005, ont été publiés dans un Journal d'Annonces Légales « Le Quotidien Juridique » du 23 juin 2005 pages 44, 45 et 46.

92476

SOGECCLAIR

Société anonyme au capital de 2 900 000 €.
Siège social : 7, avenue Albert Durand, BP 69, 31703 Blagnac Cedex.
335 218 269 R.C.S. Toulouse.

I. — Approbation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2004, arrêtés au 31 décembre 2004, non revêtus de l'attestation des commissaires aux comptes, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 29 avril 2005, pages 10617 à 10624, ont été approuvés par l'assemblée générale du 10 juin 2005. Les comptes consolidés ont été publiés dans le même bulletin.

II. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sogecclair, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration dans sa séance du 18 mars 2005. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants exposés dans l'annexe aux comptes consolidés :
— Frais de recherche et de développement : Concernent essentiellement des développements de cockpits simulés destinés à la réalisation d'outils de formation des pilotes Airbus A330 et A340 (Trainees FTD, MTD et MFTD) ; ces dépenses sont amorties linéairement sur une durée de 5 ans à compter de leur immobilisation, soit jusqu'en fin 2007.